



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 17.02.2017	Dossier complet le : 01.03.2017	N° d'enregistrement : F09317P0047

### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un télésiège fixe "de la Buisse"

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de la Station de Roubion les Buissons

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BRUNO Philippe, président du Syndicat Mixte

RCS / SIRET

2 5 0 | 6 0 2 | 0 3 4 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

Syndicat Mixte

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43 a (décret n° 2016-1110 du 11 Août 2016)	Remplacement du télésiège 2 places à attaches fixes des Buissons existants par un télésiège 4 places à attaches fixes d'un débit de 1 400 pers/h

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Remplacement du télésiège 2 places à attaches fixes des Buissons par un télésiège 4 places à attaches fixes d'un débit de 1400 pers/h avec :

- Démontage du télésiège des Buissons existant.
- Démontage du télésiège des Buissons existant.
- Démontage du télésiège de Crébasse existant.
- Terrassements pour aménagement des plateformes d'embarquement et de débarquement du télésiège neuf.
- Adaptation des réseaux électriques et de neige de culture existants au niveau des zones d'embarquement et de débarquement du télésiège.
- Construction d'un local d'exploitation neuf avec poste transfo en gare motrice amont du télésiège. Le local d'exploitation aval existant étant déplacé et récupéré pour la gare aval neuve.
- Défrichements pour élargissement du layon existant du télésiège.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de simplifier et moderniser l'équipement des remontées mécaniques de ce secteur du domaine skiable.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Construction du télésiège 4 places à attaches fixe des Buisseres avec :

- Démontage du télésiège des Buisseres existant.
- Démontage du téléski des Buisseres existant.
- Démontage du téléski de Crébasse existant.
- Terrassements pour aménagement des plateformes d'embarquement et de débarquement du télésiège neuf.
- Adaptation des réseaux électriques et de neige de culture existants au niveau des zones d'embarquement et de débarquement du télésiège.
- Construction d'un local d'exploitation neuf avec poste transfo en gare motrice amont du télésiège. Le local d'exploitation aval existant étant déplacé et récupéré pour la gare aval neuve.
- Défrichements pour élargissement du layon existant du télésiège.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le secteur du projet est déjà équipé et exploité pour la pratique du ski alpin.

Le projet ne modifiera pas notablement le fonctionnement du secteur.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux de constructions de remontées mécaniques définies à l'article L342-7 du code du tourisme sont soumis à autorisations d'une part avant exécution des travaux et d'autre part avant mise en exploitation.

Le projet de construction du télésiège est donc soumis à demande d'autorisation d'exécution des travaux (DAET) tenant lieu de permis de construire.

Les défrichements sont soumis à une demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L341-3 du code forestier.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Télésiège à attaches fixes 4 places en remplacement du télésiège existant à attaches fixes 2 places. L'axe de l'installation est conservé avec réutilisation du layon existant qui est juste agrandi de ~2 m Le nouveau télésiège aura ~14 pylônes contre 12 actuellement. Longueur ~1502 m pour une dénivellation de 302 m. Positionnement de la gare motrice à l'amont pour limiter les nuisances sonores en gare aval par rapport à l'installation actuelle et construction d'un local d'exploitation avec poste transfo en gare amont (local aval existant récupéré)	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 7 ° 2 ' 30 " 22E Lat. 44 ° 4 ' 59 " 31N

Station de Roubion les Buisseres

Commune de Roubion

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 7 ° 2 ' 29 " 07 Lat. 44 ° 4 ' 57 " 08N

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 1 ' 44 " 01E Lat. 44 ° 4 ' 20 " 31N

Communes traversées :

Commune de Roubion

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans la znieff de type 2 "Lauvet Ilonse - Tête de Préail" La znieff de type 1 "Forêt de la Fracha-montagne de l'Estrop" est située à 350 m
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes approuvée le 2 Décembre 2003
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Roubion est une commune du Parc National du Mercantour (Aire d'adhésion) La station des Buisses se trouve à 4 kms du coeur du parc
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 300 m du site Natura 2000 ZSC "Massif du Lauvet d'Illonse et des Quatre cantons - Dame de Barrot - Gorges du Cians (FR 9301556)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la destruction de la couverture végétale sur la surface de zones terrassées, mais l'intégralité de cette surface sera re-végétalisée. Le site accueille des oiseaux patrimoniaux (Chevechette d'Europe, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Tétrás lyre), de nombreux insectes dont l'Azure du serpolet et l'Azure de la croisettes, 14 espèces de chiroptères qui utilisent le site comme zone de chasse. Concernant la flore, on note la présence de la Campanule à pédoncule étroit, non protégée mais endémique des Alpes Sud occidentales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 300 m du site Natura 2000 25 C "Massif du Lauvet d'Iionse et des Quatre cantons Dame de Barrot - Gorges du Ciens (FR9301556). Au vu de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur les habitats du site Natura 2000. Les espèces ayant nécessité la désignation du site Natura 2000 et présentes sur l'emprise du projet sont des chiroptères (Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers Murin à oreilles échancrées, Petit rinolophe) et les loups potentiellement présents. Au vu de l'activité de ces espèces sur l'emprise du projet, celui-ci impactera les habitats de chasse des chiroptères mais ne portera pas atteinte à l'intégrité du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la distance, le projet n'aura pas d'impact sur les habitats naturels, la faune et la flore du coeur du Parc National du Mercantour.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remplacement du Télésiège des Buisseries implique un déboisement de 1720 m <sup>2</sup> .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Réduction des nuisances sonores en gare aval à proximité des habitations par rapport à l'installation existante avec un positionnement de la gare motrice neuve du télésiège qui sera à l'amont

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Réaménagement de la piste de Crébasse pour permettre l'accès par gravité depuis le télésiège jusqu'au sommet des pistes desservis par le téléski ce qui permettra de supprimer le téléski de Crébasse. Ce projet fait l'objet d'une demande d'évaluation au cas par cas spécifique;
- Construction d'un téléski débutants à enrouleurs sur le front de neige en remplacement du téléski des Buisseries existant. Ce projet fait l'objet d'une demande d'évaluation au cas par cas spécifique.
- Défrichements associés à l'élargissement du layon du télésiège et au réaménagement de la piste de Crébasse. Ce projet fait l'objet d'une demande d'évaluation au cas par cas spécifique.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- L'axe de l'installation existante est conservé avec réutilisation du layon existant pour permettre de limiter l'impact du projet et des défrichements (élargissement du layon actuel de environ 2 m)

- Positionnement de la gare motrice à l'amont pour limiter les nuisances sonores en gare aval dans une zone urbanisée par rapport à l'installation actuelle.

- Démontage du téléski des Buisses et du téléski de la Crébasse.

- Adaptation du calendrier des travaux pour éviter les périodes sensibles (avifaune notamment)

- Etrepage des pelouses sèches (lépidoptères)

- Re-végétalisation des surfaces terrassées

- Assistance d'un écologue lors des travaux

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for auto-evaluation response]

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique

**9. Engagement et signature**

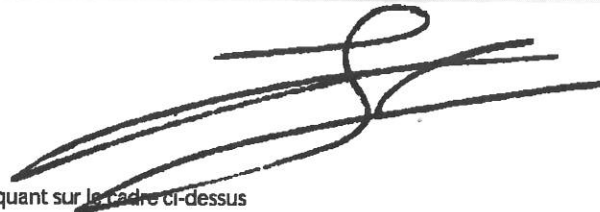
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Roubion**

le, **17/02/2017**

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

